

*Concours de poésie : Au pays de Jean Aicard
Organisé par l'association des Amis De Jean Aicard*

Article 1^{er} : Le concours est ouvert à tous les poètes d'expression française du 1er avril au 15 juin 2012.

Trois catégories sont organisées :

- Adultes et adolescents de plus de 15 ans.
- Juniors de moins de 15 ans.
- Poème collectif de classes : écoles élémentaires ou collèges.

Article 2 : le thème est le suivant :

« Les cigales »

Article 3 :

- Le nombre de poèmes est limité à un par auteur ou par classe.
- La forme peut-être traditionnelle ou libre.
- Les œuvres ne devront pas dépasser 25 lignes.
- L'œuvre doit être originale et inédite.

Article 4 :

- Les textes seront envoyés par courrier en trois exemplaires chacun, recto seulement, sans illustration, ni couleur, ni aucun signe quelconque.

Article 5 :

- L'anonymat doit être préservé.
- Mettre sous enveloppe fermée vos nom, adresse, courriel et titre de l'œuvre.
- Joindre une enveloppe timbrée sans adresse pour l'envoi de la proclamation des résultats.

Article 6 :

- Aucun droit de participation n'est demandé.

Article 7 :

- La remise des prix aura lieu le dimanche 23 septembre 2012 à 11 h au Moulin d'Oli (Musée du Vêtement Provençal) rue Jules Ferry à Solliès-Ville.

Article 8 :

- Les prix décernés sont les suivants :
 - o Catégorie adultes : *Aicard d'or, Aicard d'argent Aicard de bronze.*
 - o Catégorie juniors : *Aicard d'or, Aicard d'argent, Aicard de bronze.*
 - o Catégorie classes : *Aicard d'or, Aicard d'argent, Aicard de bronze.*

Article 9 :

- Les envois doivent être adressés au **Musée Jean Aicard : rue Jules Ferry 83210 Solliès-Ville**

Article 10 :

- Les décisions du jury composé de poètes et écrivains reconnus seront sans appel.
- Les œuvres ne seront pas rendues.
- Toute participation à ce concours entraîne l'acceptation de l'ensemble des conditions et la permission d'utiliser les oeuvres.

